



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240422-BUR-AG-24-025-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 22 avril 2024*

DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de deux navettes urbaines électriques**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de deux navettes électriques**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 19 mars 2024 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2024 ;

Considérant l'instruction du 23 février 2024 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales en 2024 ;

Considérant le vieillissement de la flotte de véhicules urbains ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

- Le projet d'acquisition de deux navettes urbaines électriques ;
- La demande de financement auprès de l'État, notamment la Dotation Politique de la Ville 2024 ;
- Le plan de financement du projet comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>606 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
Etat- DPV	50%	303 000,00 €
Autofinancement CAB	50%	303 000,00 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**  
  
**Louis POZZO DI BORGO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)